

LE PROJET D'EXTENSION DU TRAMWAY T3 À PARIS



REUNION THEMATIQUE
14 mars 2006
MAIRIE DU 19^e A^{RT} DE PARIS

MAIRIE DE PARIS 

 ile de France

 RATP

 STIF
AUTORITE ORGANISATRICE
DES TRANSPORTS ILE DE FRANCE

Partie 1



**Présentation
générale du projet**

Partie 2



**La période de chantier :
impacts économiques,
sociaux et commerciaux
des travaux**



Quelques rappels sur le projet d'extension du tramway T3





Les objectifs du projet d'extension du tramway T3

- Répondre à un besoin croissant de desserte performante en rocade
- Optimiser le maillage des transports collectifs
- Améliorer l'accessibilité des transport urbains et des cheminements
- Réaménager le paysage urbain et la répartition de l'espace
- Améliorer la qualité de vie des riverains et usagers

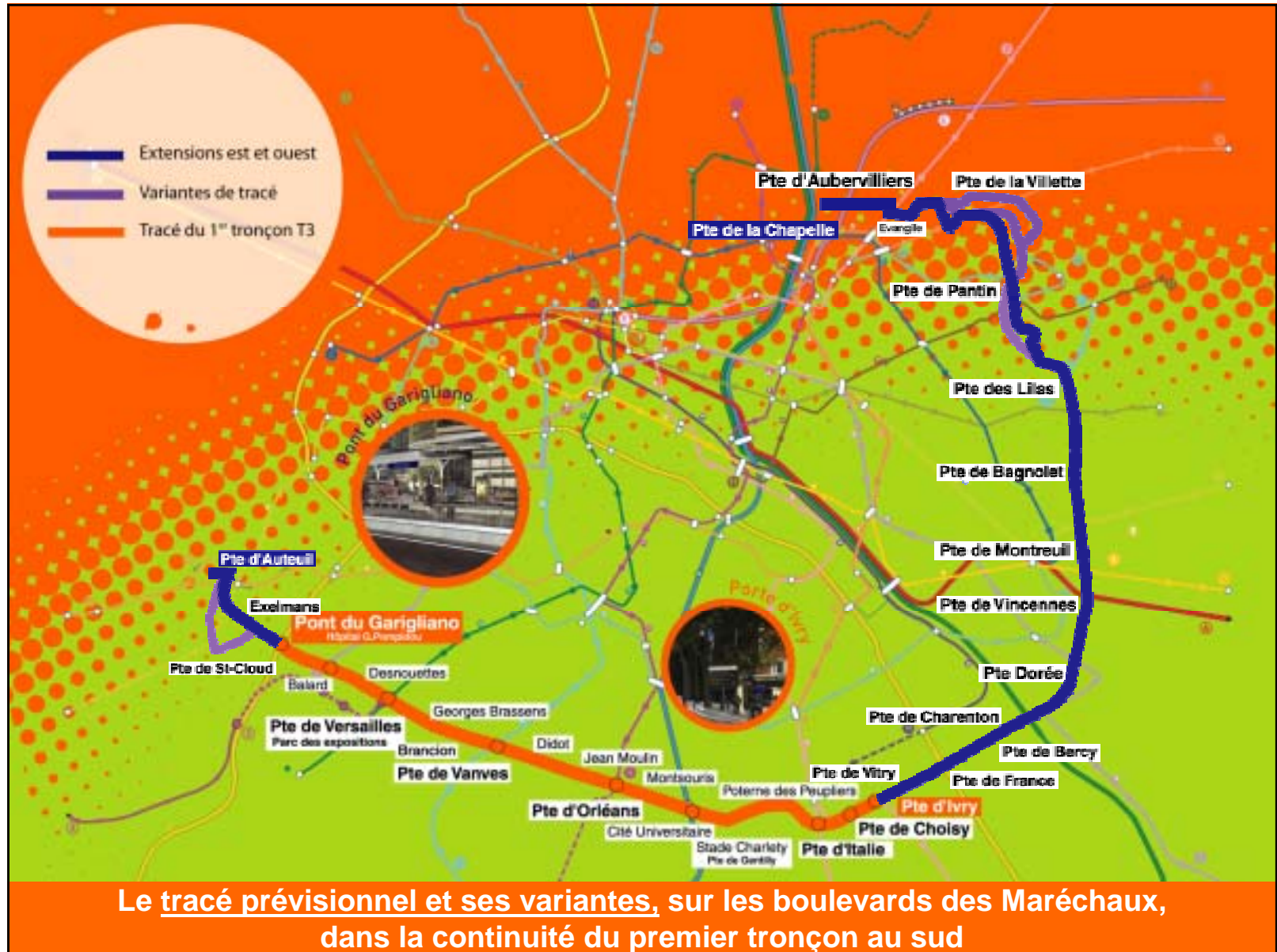




Les options à l'étude dans le cadre du débat public



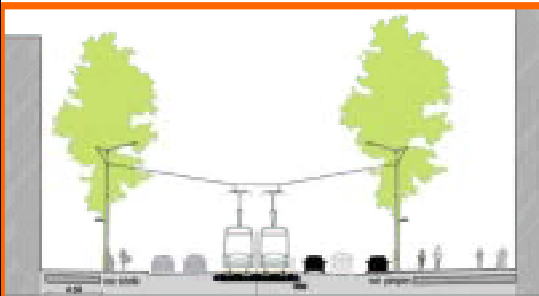
- > Les variantes de tracés
- > L'emplacement et le nombre de stations
- > L'insertion du tramway sur la voirie



À L'EST :
>> une des options d'implantation envisagée
(hypothèse 22 stations)



Propositions d'insertion du tramway sur la voirie



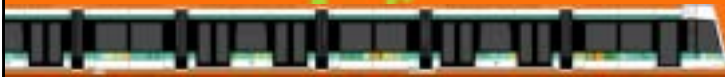
> Axiale



> Bi-latérale



> Latérale



**La période de chantier :
impacts économiques, sociaux
et commerciaux des travaux**





L'organisation des travaux

- ▶ **Des travaux de jour, et phasés :**
 1. les déviation des réseaux
 2. les travaux de plateforme et aménagements
 3. les essais





La maîtrise des conséquences des travaux

- ▶ **Des travaux exceptionnels... mais des techniques connues et maîtrisées**

- ▶ **Les grands principes :**
 1. la sécurité
 2. un souci permanent de la limitation des gênes
 3. les mesures quant à la circulation et le stationnement
 4. le maintien d'une bonne accessibilité
 5. un dispositif d'information des riverains et usagers, en amont





1. La sécurité



- ▶ **Les personnels de chantier**
- ▶ **Les riverains et les usagers**
- ▶ **Les véhicules de secours et de maintien de l'ordre**





2. Un souci permanent de la limitation des gênes

- ▶ Des travaux de jour, interdits entre 21h et 7h, sauf mesures exceptionnelles
- ▶ Une information préalable systématique



LA LETTRE AUX RIVERAINS

JUILLET 2003

Vous habitez sur les bords des Marais entre le Pont de Nogent-le-Château (SP-arrondissement) et la Gare d'Orly (SEF-arrondissement), il y a encore le dernier tronçon à construire pour le tramway parisien. Il aura donc de nouvelles stations de tramway à Paris. Vous allez donc être concernés par les travaux de jour et de nuit.

Le tramway T3 sera donc construit entre ces deux points, mais vous allez être concernés par les travaux de jour et de nuit.

Ce qui est prévu, c'est de travailler de jour, entre 7h et 19h, et de travailler de nuit, entre 21h et 5h. Mais il y a des exceptions. Par exemple, si vous habitez dans une zone où il y a des arbres, des arbres morts, des arbres malades, etc., vous allez être concernés par les travaux de jour et de nuit. Les travaux de jour, ce sont ceux qui sont effectués pendant le jour, et les travaux de nuit, ce sont ceux qui sont effectués pendant la nuit.

Vous allez donc être concernés par les travaux de jour et de nuit. Mais vous allez être concernés par les travaux de jour et de nuit. Les travaux de jour, ce sont ceux qui sont effectués pendant le jour, et les travaux de nuit, ce sont ceux qui sont effectués pendant la nuit.

Mais vous allez être concernés par les travaux de jour et de nuit. Les travaux de jour, ce sont ceux qui sont effectués pendant le jour, et les travaux de nuit, ce sont ceux qui sont effectués pendant la nuit.

SEPTIEMBRE 2003
Mairie de Paris
Service des Travaux
et des Infrastructures



3. Les mesures liées à la circulation et au stationnement





4. Le maintien d'une bonne accessibilité pour tous

- ▶ Les aménagements de sécurité
- ▶ Une signalétique déclinée selon les besoins (écoles, commerces, cyclistes...)





5. Un dispositif d'information des riverains et usagers, en amont





Les mesures spécifiques



- > pour les commerces
- > pour les marchés



Pour les commerces : les dispositions générales

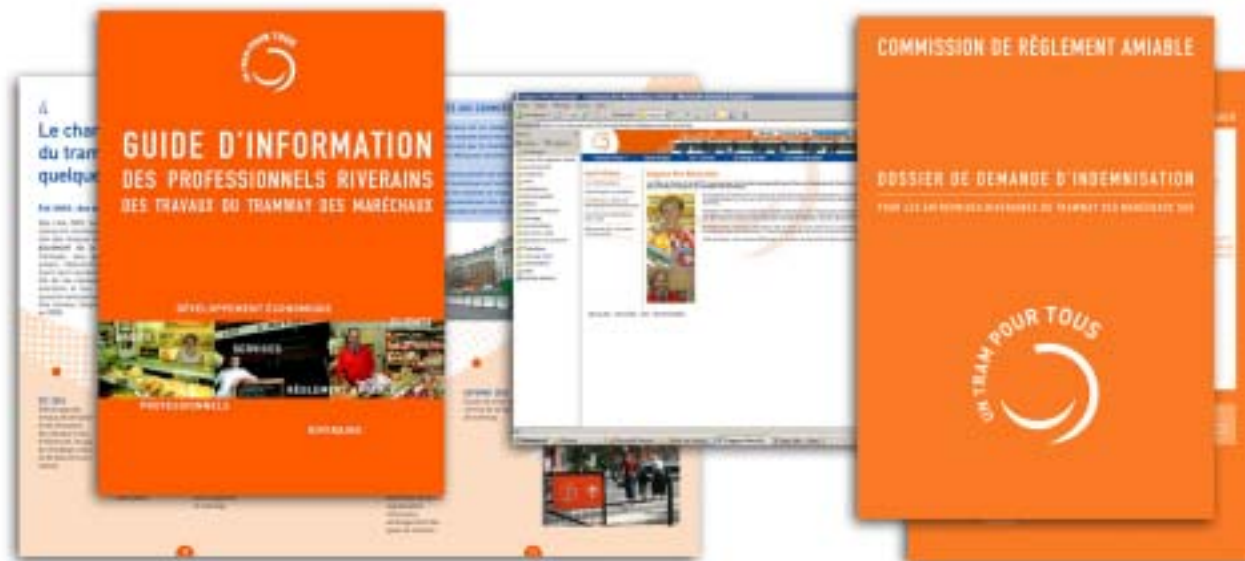
- ▶ Une information et une concertation très en amont des travaux
- ▶ Un accompagnement pendant toute la durée du chantier
- ▶ La facilitation du stationnement et des livraisons





Pour les commerces : les mesures spécifiques

- ▶ Une mesure économique : la mise en place d'une commission de règlement à l'amiable
- ▶ Les mesures spécifiques pour les terrasses





Les mesures de déplacements des marchés

- **Trois règles essentielles :**

- ▶ faciliter la vie des marchés
- ▶ maintenir des lieux de vie
- ▶ faire un choix concerté





A l'issue des travaux, des bénéfices attendus :



- > amélioration du système de transports
- > amélioration de la qualité de vie
- > amélioration du tissu commercial

LE PROJET D'EXTENSION DU TRAMWAY T3 À PARIS



LE PROJET D'EXTENSION DU TRAMWAY T3 À PARIS



LE PROJET D'EXTENSION DU TRAMWAY T3 À PARIS



LE PROJET D'EXTENSION DU TRAMWAY T3 À PARIS



LE PROJET D'EXTENSION DU TRAMWAY T3 À PARIS



LE PROJET D'EXTENSION DU TRAMWAY T3 À PARIS



Fin diaporama